



**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 27 avril 2011 (04.05)  
(OR. en)**

**9043/11**

**EDUC 79  
SOC 343**

**NOTE**

---

du: Secrétariat général du Conseil  
au: Comité des représentants permanents (1<sup>ère</sup> partie)/Conseil

---

n° doc. préc.: 8750/11 EDUC 71 SOC 324

---

Objet: Politiques de prévention visant à lutter contre l'abandon scolaire des enfants issus de milieux socioéconomiques défavorisés, y compris les Roms  
- *Débat d'orientation*  
(Débat public en application de l'article 8, paragraphe 2, du RIC [proposé par la présidence])

---

Après consultation du Comité de l'éducation, la présidence a élaboré le document de réflexion figurant en annexe; il est destiné à servir de base au débat d'orientation que le Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport" consacrerà au sujet cité en objet lors de sa session des 19 et 20 mai 2011.

**Document de réflexion de la présidence en vue de la session du Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport" des 19 et 20 mai 2001**

***Politiques de prévention visant à lutter contre l'abandon scolaire des enfants issus de milieux socioéconomiques défavorisés, y compris les Roms***

**Introduction**

La stratégie Europe 2020<sup>1</sup> présente trois priorités qui se renforcent mutuellement: une croissance intelligente, une croissance durable et une croissance inclusive fondée sur un niveau d'emploi plus élevé et la cohésion sociale et territoriale. Il ressort de cette stratégie que les politiques en matière d'éducation ont un rôle à jouer pour ce qui est d'établir les bases de réformes structurelles, de compléter les mesures favorisant la croissance et de renforcer la cohésion sociale. Les grands objectifs de la stratégie Europe 2020 dans le domaine de l'éducation et de la formation mettent une nouvelle fois en lumière le fait que l'avenir doit reposer sur le renforcement des ressources humaines.

Le cadre stratégique "Éducation et formation 2020"<sup>2</sup> précise que son troisième objectif stratégique consiste à favoriser l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active. Il entend permettre à tous les citoyens, quelle que soit leur situation personnelle, sociale ou économique, d'acquérir, d'actualiser et de développer les aptitudes et les compétences clés nécessaires pour assurer leur éducation et leur formation tout au long de la vie, leur employabilité et leur épanouissement personnel. Les systèmes d'éducation et de formation devraient viser à ce que tous les apprenants, y compris ceux qui proviennent de milieux défavorisés, ceux qui ont des besoins particuliers et ceux qui sont issus de l'immigration, achèvent leur cycle d'enseignement ou de formation.

---

<sup>1</sup> *Europe 2020 - Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive* [COM(2010) 2020 final].

<sup>2</sup> Conclusions du Conseil du 12 mai 2009 concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation ("Éducation et formation 2020") - *JO C 119 du 28.5.2009, p. 2.*

L'intégration économique et sociale des Roms est capitale pour la compétitivité actuelle et future de nos sociétés et le bien-être de nos citoyens. La majorité des Roms vivant dans l'UE sont victimes d'exclusion sociale, de discrimination, de ségrégation et connaissent une grande pauvreté. Le niveau d'instruction des enfants roms reste souvent inférieur à la moyenne.

Le 9 mars 2011, le Parlement européen a adopté une *résolution sur la stratégie européenne pour l'intégration des Roms*<sup>3</sup>, dans laquelle il demandait à la Commission de proposer, et au Conseil d'adopter, une stratégie de l'Union pour l'intégration des Roms en tant que plan d'action européen, indicatif et participatif, à plusieurs niveaux, qui soit préparé et appliqué à tous les niveaux politiques et administratifs.

Dans sa communication intitulée "*Cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020*"<sup>4</sup>, qu'elle a présentée le 5 avril 2011, la Commission appelle de ses vœux une approche ciblée permettant de lutter de manière plus efficace contre l'exclusion des Roms, par la mise en place d'objectifs paneuropéens d'intégration reposant sur quatre piliers (accès à l'éducation, emploi, soins de santé et logement), tout en reconnaissant que la responsabilité première en la matière incombe aux États membres. Cette communication a été présentée aux ministres de la justice et des affaires intérieures les 11 et 12 avril 2011 et sera présentée aux ministres de l'éducation le 20 mai 2011.

[Le Conseil EPSCO a examiné et adopté, le 19 mai 2011, des conclusions du Conseil fondées sur cette communication de la Commission. Dans ces conclusions, intitulées "Un cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms", il insiste sur l'importance décisive que revêt l'accès à une éducation de qualité, un intérêt particulier devant aller à l'éducation et à l'accueil de la petite enfance, à l'élimination de la ségrégation à l'école, à l'achèvement des cycles d'enseignement primaire et secondaire, à la participation à l'enseignement supérieur, à la prévention de l'abandon scolaire prématuré et à une transition réussie entre l'école et la vie professionnelle.]

Les résultats des travaux menés par les ministres, ainsi que les conclusions adoptées par le Conseil, seront pris en compte dans un rapport établi par la présidence, qui sera présenté au Conseil des affaires générales du 23 mai 2011, puis au Conseil européen, qui approuvera ces conclusions lors de sa réunion du 24 juin 2011.

---

<sup>3</sup> Résolution du Parlement européen du 9 mars 2011 sur la stratégie européenne pour l'intégration des Roms [2010/2276(INI)].

<sup>4</sup> Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - *Cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020* [COM(2011) 173 final].

## Politiques de prévention visant à lutter contre l'abandon scolaire

Dans le cadre de la stratégie Europe 2020, un certain nombre de grands objectifs ont été fixés au niveau européen, parmi lesquels figure un critère de référence relatif à la lutte contre l'abandon scolaire<sup>5</sup>. Des taux élevés d'abandon scolaire constituent un obstacle à une croissance intelligente et inclusive. On s'accorde généralement à reconnaître que le phénomène de l'abandon scolaire constitue un problème tant pour les personnes concernées que pour la société en général. Les jeunes sortis prématurément du système scolaire ont tendance à moins participer aux processus démocratiques et sont des citoyens moins actifs. L'abandon scolaire crée et perpétue des inégalités socioéconomiques, a des incidences négatives sur les niveaux de qualification, l'emploi et la mobilité des jeunes, et accroît le risque de pauvreté et d'exclusion sociale. Il touche plus fréquemment les milieux socioéconomiquement défavorisés<sup>6</sup>. Les enfants dont les parents eux-mêmes ont un faible niveau d'instruction, ou qui sont issus de milieux défavorisés - y compris les enfants issus de l'immigration ou d'origine rom - sont plus susceptibles que les autres jeunes de quitter les systèmes d'éducation ou de formation avant la fin du deuxième cycle de l'enseignement secondaire<sup>7</sup>.

Les Roms sont victimes d'exclusion sociale parce que nombre d'entre eux vivent dans une pauvreté extrême et dans des zones où l'accès à des services de qualité est limité, y compris dans le domaine de l'éducation (absence d'écoles de qualité et accès limité à l'éducation de la petite enfance, par exemple). On dénombre beaucoup plus d'enfants roms que non roms dans les écoles ou les classes spéciales, et les enfants roms sont plus souvent dispensés, partiellement ou totalement, de cours<sup>8</sup>.

---

<sup>5</sup> Le taux d'abandon scolaire doit être ramené à moins de 10 % en moyenne dans l'UE. Cet objectif met en lumière le rôle de l'éducation et de la formation pour ce qui est de favoriser l'équité, de permettre à chaque citoyen d'acquérir les compétences de base qui sont nécessaires pour réussir dans la vie et d'accroître la part des citoyens dont les qualifications sont supérieures au niveau de fin d'études secondaires.

<sup>6</sup> Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - *La lutte contre l'abandon scolaire: une contribution essentielle à la stratégie Europe 2020* [COM(2011) 18 final].

<sup>7</sup> *"En finir avec l'échec scolaire: dix mesures pour une éducation équitable"*, OCDE, Paris, 2007 (ISBN 9789264032613).

<sup>8</sup> Open Society Institute, EU Monitoring and Advocacy programme: *Equal Access to Quality Education for Roma, Monitoring Reports on Bulgaria, Hungary, Romania, and Serbia, 2007*. [http://www.soros.org/initiatives/roma/articles\\_publications/publications/equal\\_20070329](http://www.soros.org/initiatives/roma/articles_publications/publications/equal_20070329) (non disponible en français).

À l'école, les enfants roms ont tendance à être confrontés à des désavantages plus importants que les enfants non roms issus de milieux sociaux et familiaux similaires. Le fait que leur participation à l'enseignement secondaire soit beaucoup plus faible que celle de leurs pairs non roms et que leur taux d'abandon en cours d'études soit plus élevé limite également leur accès à l'enseignement supérieur.

Souvent, les élèves issus de milieux défavorisés ne sont pas suffisamment soutenus par leur famille et leurs pairs, et ont un accès limité à un enseignement de qualité ou à un soutien pédagogique supplémentaire. Les informations disponibles semblent indiquer que la lutte contre l'échec et l'abandon scolaires peut donner des résultats, mais qu'il faut, pour y parvenir, coordonner les actions entreprises et mettre en place des approches globales. L'abandon scolaire étant un processus résultant de l'effet conjugué de divers facteurs menant au décrochage, notamment dans le cas des personnes défavorisées, il est nécessaire de mettre en place des politiques efficaces, qui proposent des mesures préventives résolues et visent à éviter que ne s'instaurent les conditions favorisant l'abandon scolaire<sup>9</sup>.

En règle générale, les enfants issus de milieux défavorisés participent moins aux structures d'éducation et d'accueil de la petite enfance, même si certains éléments donnent à penser qu'ils en tireraient le plus grand avantage. La participation à des structures d'éducation et d'accueil de qualité est associée au développement cognitif, social et affectif à long terme des enfants, à la maturité scolaire et à de meilleurs résultats scolaires. On considère que le système d'éducation et d'accueil de la petite enfance constitue une étape cruciale du parcours éducatif, qui présente d'importants avantages à long terme. Il contribue également à déceler rapidement les difficultés d'apprentissage et à faire apparaître la nécessité d'une intervention précoce<sup>10</sup>.

On peut faire la différence en jetant des bases solides - par l'acquisition de compétences de base et de compétences clés - pour le processus d'apprentissage à venir et en ménageant une certaine souplesse dans les programmes. Les politiques visant à offrir une éducation de qualité, inclusive et dépourvue de toute ségrégation, qui apportent un soutien ciblé destiné à améliorer l'environnement scolaire ainsi que les résultats obtenus tant par les enseignants que par les élèves, et qui éliminent, en accroissant la flexibilité des filières d'études et en multipliant les passerelles entre celles-ci, les obstacles susceptibles d'entraver la réussite de la scolarité, peuvent toutes contribuer à l'intégration et soutenir les élèves présentant un risque de décrochage scolaire<sup>11</sup>.

---

<sup>9</sup> Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - [La lutte contre l'abandon scolaire: une contribution essentielle à la stratégie Europe 2020] [COM(2011) 18 final].

<sup>10</sup> Communication de la Commission sur l'éducation et l'accueil de la petite enfance: permettre aux enfants de se préparer au mieux au monde de demain [COM(2011) 66 final].

<sup>11</sup> Conclusions du Conseil concernant le relèvement du niveau des compétences de base dans le cadre de la coopération européenne pour l'école du XXI<sup>ème</sup> siècle - JO C 323 du 30.11.2010, p. 11.

La transmission de compétences de base et de compétences clés et la mise en place de plans d'études plus diversifiés, s'inspirant de programmes différents, peuvent améliorer la progression des étudiants. Il faut toutefois que les enseignants soient prêts à répondre à de nouvelles demandes et tiennent compte, par le perfectionnement professionnel continu, de questions telles que l'enseignement dans des classes plus hétérogènes et multiculturelles, en adoptant des styles pédagogiques plus variés et, plus particulièrement, en élaborant des méthodes pédagogiques plus personnalisées<sup>12</sup>.

L'abandon scolaire peut diminuer si un lien est établi entre l'enseignement de type classique et le l'enseignement professionnel. Certains élèves peuvent être amenés à suivre des cours qui ne leur sont pas adaptés, parce qu'ils n'ont pas atteint le niveau requis pour leur option préférée, parce qu'ils n'ont pas été suffisamment informés, ou encore parce qu'ils n'étaient pas prêts à faire un choix professionnel au moment décisif. Il est essentiel de pouvoir les guider tout au long des phases de transition. Des services d'orientation et de conseil de qualité peuvent aider les étudiants à faire des choix éducatifs et de carrière<sup>13</sup>. Il est également très important de mettre en place des filières professionnelles de qualité et d'éliminer les obstacles à l'entrée au deuxième cycle de l'enseignement secondaire, qu'il soit de type classique ou professionnel. Le passage d'une école à une autre et d'un niveau d'enseignement à un autre est particulièrement difficile pour les élèves qui présentent un risque de décrochage. L'inadéquation entre les programmes d'éducation et de formation et les besoins du marché du travail accroît le risque d'échec scolaire, les élèves manquant de perspectives à l'intérieur de leur filière d'études<sup>14</sup>.

Nombreux sont les exemples de dispositifs spéciaux dans le cadre desquels des ressources supplémentaires ont été directement affectées à des écoles ou à des zones scolaires accueillant des élèves issus de milieux défavorisés, ou ont été utilisées pour venir en aide aux plus démunis. Parallèlement, il est important d'améliorer le système d'éducation ouverte à tous et d'œuvrer en faveur de cadres qui respectent ce principe, de manière à éviter que certaines écoles ne soient qualifiées de "défavorisées", car cela pourrait décourager enfants, enseignants et parents. Les enseignants expérimentés constituent un atout important pour les écoles comptant de nombreux élèves issus de milieux défavorisés.

---

<sup>12</sup> Conclusions du Conseil du 26 novembre 2009 sur le perfectionnement professionnel des enseignants et des chefs d'établissement - *JO C 302 du 12.12.2009*, p. 6.

<sup>13</sup> A.G Watts (National Institute for Careers Education and Counselling, Cambridge, UK): *The relationship of career guidance to VET* (Le lien entre orientation professionnelle et EFP), OCDE, Paris, 2009.

<sup>14</sup> Examens de l'OCDE sur l'éducation et la formation professionnelles - *Formation et emploi: relever le défi de la réussite*, OCDE, Paris 2009 (ISBN: 9789264087491).

Il faudrait prévoir des mesures pour inciter ces enseignants à travailler dans ces écoles. On pourrait également faire la différence en compensant les inégalités économiques régionales, en affectant des subventions pour améliorer l'accès aux services éducatifs ou en prévoyant des services complémentaires particuliers, par exemple des programmes linguistiques<sup>15</sup>.

Une participation accrue des parents favorise l'adoption d'attitudes plus positives envers l'école, améliore les habitudes d'apprentissage, réduit l'absentéisme et le décrochage et améliore les résultats scolaires. Nombre de parents défavorisés ne sont pas en mesure d'aider leurs enfants dans le cadre de leurs activités d'apprentissage. La participation des familles est nécessaire pour mettre en place des partenariats et une coopération entre l'école et la maison. De nombreux enfants issus de milieux défavorisés ou dont les parents ne disposent que de revenus modestes ne prennent pas leurs décisions en connaissance de cause et attendent peu de l'école. Souvent, ils choisissent des filières peu valorisantes et ne suivent pas celles que leurs résultats scolaires leur auraient permis d'emprunter. Par ailleurs, le fait d'offrir un plus grand choix d'écoles peut accentuer les différences de composition sociale des établissements. Les parents aisés ont les ressources pour tirer parti du choix qui leur est offert, ce qui tend à accélérer la progression de ceux qui ont déjà pris un meilleur départ dans la vie grâce à leurs parents<sup>15</sup>.

\* \* \*

**À la lumière de ce qui précède, les ministres sont invités à examiner les trois questions ci-après en vue du débat:**

1. *Selon vous, quels types d'approches et de mesures peuvent contribuer à prévenir l'abandon scolaire des enfants issus de milieux socioéconomiques défavorisés, y compris les Roms, et à améliorer leurs perspectives en matière d'éducation?*
2. *Quels mécanismes sont le mieux à même de garantir que les mesures en faveur des groupes les plus exposés au risque d'abandon scolaire aboutiront?*
3. *Comment la coopération au niveau européen peut-elle aider les États membres à mettre en œuvre des politiques efficaces de réduction de l'abandon scolaire?*

---

<sup>15</sup> "En finir avec l'échec scolaire: dix mesures pour une éducation équitable", OCDE, Paris, 2007 (ISBN 9789264032613).